25 MARS 2010

A8830

A LA VILLE DE BALE
Société à Responsabilité Limitée au capital de 22.000 €
Siège Social : 24, Rue d'Austerlitz 67 000 STRASBOURG
RCS STRASBOURG TI 354.052.011 (90B482)

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 31 MARS 2010

L'an 2010, le 31 mars à 11 heures 30, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire, sur la convocation faite par Madame Claude BRAULT, gérante.

Sont présents :

- Madame Claude BRAULT, associée porteur de	125 parts
- Monsieur Eric PASTERNAK, associé porteur de	250 parts
- Monsieur Olivier PASTERNAK, associé porteur de	1 000 parts
TOTAL	1 375 parts

Sont présents ou représentés les Associés possédant en tant que tels 1375 parts, totalité des parts émises par la société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame Claude BRAULT, gérante de la Société.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

– Démission de la gérante Madame Claude BRAULT,
– Nomination d'un nouveau gérant,
– Questions diverses,
– Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

PREMIERE RESOLUTION

Les associés prennent acte de la démission de Madame Claude BRAULT, gérante associée, notifiée à la société en date du 25 mars 2010. Ils décident d'accepter la démission de Madame Claude BRAULT de ses fonctions de gérante à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

O.P. C.B. E.P.

DEUXIEME RESOLUTION

Les associés, décident de nommer Monsieur Olivier PASTERNAK aux fonctions de gérant de la société en remplacement de Madame Claude BRAULT, gérante démissionnaire en date du 31 mars 2010.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION

Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il est dressé un procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés ou leurs mandataires.

Madame Claude BRAULT

Monsieur Eric PASTERNAK

Monsieur Olivier PASTERNAK